

APILIFE VAR®

En France, plusieurs médicaments sont homologués pour gérer la varroose chez l'abeille domestique. En 2017 il existe 11 Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Parmi ces médicaments Apilife Var® est une spécialité à base de thymol utilisable en apiculture biologique.

Informations de base du médicament

- Numéro d'Autorisation de Mise sur le Marché : FR/V/9352576 9/2009
- Médicament produit par le laboratoire Chemicals Laif
- Actuellement conditionné sous forme de sachet contenant deux plaquettes de vermiculite (contrôlant la libération du principe actif), deux paquets sont nécessaires au traitement d'une ruche
- Une plaquette de 11g contient du thymol (76%), de l'eucalyptol (16,4%), du menthol (3,8%) et du camphre (3,8%)
- Ordonnance vétérinaire non obligatoire pour ce médicament
- Utilisable en apiculture biologique
- Action probable par inhalation et contact (mode d'action précis non connu)



Photo 1 - Sachets d'APILIFE VAR®



Quand utiliser ce médicament

Un traitement à la fin du printemps est envisageable si les populations de varroas du rucher sont trop importantes. Il faut alors être certain que les températures conviendront à la bonne efficacité du traitement (plus de 15°C et moins de 30°C). Les plaquettes doivent ensuite impérativement être retirées avant de poser les hausses.

Le traitement est généralement appliqué à la fin de l'été, **juste après la dernière miellée** (entre fin juillet et début septembre en fonction des régions). Il est fortement recommandé de commencer à traiter avant le 15 septembre pour s'assurer le meilleur développement des futures abeilles d'hiver. Il faut alors vérifier que les températures journalières ne dépassent pas 30°C au cours du traitement (ce qui est peut être problématique dans certaines régions, au mois d'août).

Pour les apiculteurs souhaitant laisser les hausses pour obtenir du miel lors de miellées tardives (ex : sarrasin, callune, ...) il est fortement conseillé d'effectuer une première intervention (biotechnique ou médicamenteuse) en tout début d'été afin de diminuer la pression parasitaire et pouvoir placer un traitement Apilife Var® un peu plus tardif (entre mi-septembre et début-octobre).



Photo 2 - Traitement avec de l'APILIFE VAR®

©ideallocker.top

Administration

(Pour les ruches de type Dadant)

- Diviser une plaquette en quatre morceaux, puis les répartir sur le dessus des cadres, aux quatre coins de la ruche (éviter de les mettre sur le couvain)
- Quatre passages à sept jours d'intervalle sont recommandés. A chaque passage, utiliser une nouvelle plaquette et retirer les plaquettes usagées.

Pour les autres types de ruches, il est recommandé de s'adresser à votre structure sanitaire apicole ou à un vétérinaire qui pourront vous conseiller.

Améliorer l'efficacité du traitement

- Traiter lorsque les températures moyennes se situent entre 20 et 25°C
- Retourner un nourrisseur ou mettre une hausse vide sur la ruche pour permettre une meilleure ventilation.
- Traiter des colonies avec des réserves suffisantes (au besoin, nourrir avant le traitement)
- Fermer le plancher grillagé pendant le traitement (avec un linge par exemple)
- Mettre un morceau de grillage fin ou des morceaux de plastique entre les plaquettes et le haut des cadres (pour éviter que les abeilles évacuent trop rapidement les morceaux de vermiculite et s'assurer qu'il n'y ait pas de contact avec le couvain).

Ce qu'il ne faut pas faire

- Traiter en présence de hausses, au cours d'une miellée
- Traiter en dessous de 15°C (manque d'efficacité)
- Traiter alors qu'il peut y avoir plus de 30°C (libération brutale du principe actif)
- Nourrir pendant le traitement
- Traiter une colonie faible (il vaut mieux faire des réunions de colonies au préalable)
- Manipuler la vermiculite sans gants étanches (type Nitrile)
- Mettre les plaquettes en contact du couvain.

NOTIONS CLEFS

Apilife Var[®] présente une efficacité parfois insuffisante et très variable notamment en raison de sa dépendance aux températures extérieures. Il est vivement conseillé, à la fin de l'automne, de vérifier que le traitement a été suffisant. Avec ce médicament, un traitement hivernal complémentaire est souvent nécessaire et donc recommandé si besoin.

Bibliographie

Les numéros renvoient aux références bibliographiques indiquées dans la fiche dédiée :

- ANMV. Index des Médicaments vétérinaires autorisés en France [en ligne]. Disponible sur www.ircp.anmv.anses.fr

